

In memoriam
Hommage à
Olivier de Bouillane de Lacoste
1929- 2022

Jacques LEROY

Monsieur le Président, Chères Consœurs,
Chers Confrères, Chers Amis,
Chère Laurence, Cher Thierry,

Le 22 septembre dernier, Olivier de Bouillane de Lacoste nous quittait. Quelques semaines plus tard, le 12 octobre, son épouse, Hélène, le rejoignait pour l'éternité. Ils avaient respectivement 93 et 91 ans.

Notre dernière rencontre remontait à la fin du printemps. Comme à l'accoutumé, l'accueil était chaleureux. Olivier avait gardé cette vivacité d'esprit que je lui connaissais.

C'est à lui, avant tout, que je dois, aujourd'hui, d'être parmi vous.

Si je devais en très peu de mots, résumer la personnalité d'Olivier de Lacoste, dire ce qu'il représentait pour moi, c'est l'image de ce qu'on appelait au XVII^{ème} siècle un « honnête homme » qui me viendrait à l'esprit : cultivé, généreux, attentif aux autres, rejetant toute forme de pédantisme, bienveillant, faisant preuve d'un profond humanisme et d'une grande noblesse d'esprit et de cœur.

Né à Montrouge, le 14 avril 1929, il passe son enfance et sa jeunesse à Vendôme où son père enseignait les lettres classiques au Lycée Ronsard. Puis, il quitte Vendôme pour Bordeaux lorsque son père est nommé Professeur à la faculté des lettres. Rien ne le prédestine alors à la brillante carrière de magistrat qui sera la sienne. Bien au contraire : Olivier a une grande admiration pour son père et se voit mettre ses pas dans les siens. C'est son

père qui l'en dissuade. Cette attirance pour la carrière universitaire explique probablement pourquoi de nombreuses années plus tard, il se retrouvera à la faculté de droit et des sciences économiques d'Orléans, chargé d'un cours de procédure civile, acceptera de participer à des jurys de soutenance de thèse et collaborera à plusieurs revues juridiques.

Mais ne brûlons pas les étapes.

À défaut des lettres, c'est vers le droit qu'Olivier se tourne. Il s'inscrit à la faculté de droit de Bordeaux où il obtient sa licence. Puis, après un stage chez un avocat, il prépare le concours d'entrée à l'école nationale de la magistrature. Il y sera reçu à 23 ans major de sa promotion.

Son premier poste le conduit à Charleville-Mézières en tant que substitut du procureur de la République. Quel clin d'œil du destin que de se retrouver dans la ville qui a vu naître Arthur Rimbaud dont l'œuvre est précisément l'objet des recherches de son père !

Puis, il est juge d'instance à Aubusson et ensuite juge d'instruction à Blois. Olivier de Lacoste me parlait souvent, lors de nos descentes de Loire en canoé, de cette fonction difficile. Alors que je lui faisais part de mon étonnement devant les désastres judiciaires liés aux affaires Villemin et d'Outreau, il m'avait répondu : « quand on est juge d'instruction, plus que tout autre magistrat, il faut douter ; douter encore. Certes, à un moment il faut conclure la procédure mais uniquement si la certitude éprouvée quant à la culpabilité est

étayée par de solides arguments ». Quelle leçon de justice !

Quittant Blois, Olivier de Lacoste rejoint Clermont-Ferrand pour assurer la présidence du tribunal de grande instance. Sa carrière le conduit ensuite à Orléans – il a alors 42 ans – d’abord comme conseiller à la Cour d’appel, puis en tant que président du tribunal de grande instance avant de prendre ses fonctions à la Cour d’appel de Versailles. Enfin, c’est la Cour de cassation qui l’accueille successivement comme conseiller à la chambre criminelle puis en qualité de Président de la première chambre civile où son sens de la modération, non dénué de rigueur, son souci de faire en sorte que les arrêts rendus suivent l’évolution de la société sont salués par ses pairs. Olivier cherche aussi à cette époque, à moderniser la justice ce qui l’amène à être l’un des premiers magistrats de haut rang à adhérer au syndicat de la magistrature.

Olivier de Lacoste était commandeur dans l’Ordre du Mérite et officier de la légion d’honneur.

Sa pratique raisonnée du droit durant toutes ces longues années n’avait d’égal que son érudition et ses qualités d’analyste. Ses nombreuses contributions doctrinales en témoignent, notamment ses écrits sur le pourvoi en cassation. Il n’hésite pas au passage, toujours avec une grande élégance, à marquer sa différence de jugement et à faire preuve d’humour. Un jour, concluant dans un colloque, son propos sur le rôle de la jurisprudence, Olivier de Lacoste avait adressé ce message aux juges d’appel : « Messieurs, n’hésitez pas à résister à la Cour de cassation ». Puis, après un silence doublé d’un sourire malicieux, il avait ajouté : « mais pas trop longtemps tout de même » !

J’aurai, mes chers consœurs et confrères, beaucoup à dire aussi à propos de cette communication sur Robert-Joseph Pothier, à l’Université d’Orléans, pour le tricentenaire de sa naissance, communication qu’il avait rédigée sous la forme d’une lettre apocryphe adressée par le Président du Présidial d’Orléans à l’un de ses cousins demeurant à Paris qui venait d’engager un procès dans notre ville. Ce cousin s’inquiétait de savoir dans quelles conditions son affaire serait jugée ayant appris qu’elle était attribuée à un dénommé « Pothier ». C’est un

bijou de littérature du XVIIIème siècle que l’on déguste avec gourmandise.

L’ami de la justice et du droit était aussi l’ami de la littérature et des arts ce qui le prédestinait naturellement à rejoindre l’Académie d’Orléans. Il aimait par-dessus tout la musique. Avec son épouse, Hélène, il faisait partie d’une chorale et avait appris à jouer du violoncelle. Ses communications à l’Académie doivent vous être restées en mémoire :

D’abord, une étude sur les chansons populaires dans l’orléanais. Puis, une étude sur Debussy et Maeterlinck suivie de la présentation d’un poète né à Beaugency, Gaston Couté « ce gars qui a mal tourné » dont le style décalé qu’il adoptait dans ses poèmes n’était pas pour déplaire à Olivier. Il permit d’ailleurs, en tant que mécène, l’édition de quinze de ses poèmes avec les illustrations de notre confrère Yves Marchaux. Superbe ouvrage ! Certains se souviendront aussi, je pense, de ses communications portant sur Dimitri Chostakovitch en 2008 ou Gustave Mahler en 2012.

Et le droit dans tout cela, me direz-vous ?

Assez peu de choses, il faut le reconnaître : une communication sur la Cour européenne des droits de l’Homme ; une autre sur la Cour pénale internationale. Il semble bien qu’une fois achevé sa carrière, Olivier de Lacoste voulait tourner la page.

Comment ne pas évoquer ce soir cette admirable « Petite (s) histoire (s) de notre Académie » qu’il rédigea à l’occasion du bicentenaire de notre institution. Quiconque ignore ce que fut Olivier de Lacoste n’a qu’à se plonger dans le récit des pérégrinations des académiciens depuis la naissance de l’institution pour découvrir son talent de conteur. Certains passages comme celui sur les jetons de présence ou sur le sort du buste de Louis XVIII après 1830 sont des morceaux d’anthologie. Dès les premières lignes, les dés sont jetés : « nous accuserons-t-on, une fois de plus, de nous regarder le nombril et de n’avoir d’autres horizons que les murs de notre salle de réunion ? Quelle injustice ce serait ! »... « On verra dans les pages qui suivent que nos académiciens s’intéressent au monde entier. Quant à se regarder le nombril, cela peut être profitable pour bien se connaître soi-même ». Michel de Montaigne n’aurait pas désavoué ce

propos, lui qui écrivait qu' « il est beau pour le mortel de penser à hauteur d'homme ».

La célébration du bicentenaire de l'Académie conduisit également Olivier de Lacoste avec Bernard Bonneviot et notre consœur Jacqueline Suttin à l'établissement d'une table des mémoires depuis 1809 jusqu'à 2009. Tâche titanesque et fastidieuse. Plus de trois mille communications à répertorier, rappelle en avant-propos de l'ouvrage, le président Gérard Hocmard qui salue la performance. Le résultat est d'une importance scientifique capitale en permettant que les travaux de l'Académie soient accessibles au plus grand nombre et participent au rayonnement de l'institution.

J'ai connu Olivier de Lacoste comme magistrat. Je l'ai connu ensuite comme académicien. Il était heureux d'en être membre. Mais je l'ai surtout connu, durant trente-cinq ans, comme ami proche et généreux, attentif aux difficultés auxquelles pouvaient être confrontés ceux qu'il rencontrait et soucieux de contribuer à les résoudre. Sa participation à la bibliothèque sonore d'Orléans en porte témoignage.

Je voudrai que nous gardions le souvenir d'un humaniste avant tout qui vouait à la simplicité dans laquelle il savait déceler toutes les formes de la beauté - pour reprendre les paroles de sa fille Laurence- un profond attachement.

Je vous remercie pour votre attention.

